

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/N/1/SLV/1

3 mars 2000

(00-0820)

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle
qui touchent au commerce

Original: espagnol

NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD

EL SALVADOR

Par une communication de sa Mission permanente, datée du 31 janvier 2000, El Salvador a notifié comme suit ses lois et réglementations, conformément à l'article 63:2 de l'Accord et à la Décision du Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce du 21 novembre 1995, reproduite dans le document IP/C/2:

- On trouvera à l'annexe I les "Principales lois et réglementations consacrées à la propriété intellectuelle".
- On trouvera à l'annexe II les "Autres lois et réglementations".
- Le texte des lois et des réglementations peut être consulté sur la page Web de la Cour suprême de justice d'El Salvador, à l'adresse Internet suivante: www.leyes.csj.gob.sv.

ANNEXE I

PRINCIPALES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS CONSACRÉES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Propriété intellectuelle

- Loi sur la promotion et la protection de la propriété intellectuelle^{1, 2}
Décret législatif n° 604 du 15 juillet 1993, publié au Journal officiel n° 150, tome 320, du 16 août 1993.
- Règlement d'application de la Loi sur la promotion et la protection de la propriété intellectuelle³
Décret exécutif n° 35 du 28 septembre 1994, publié au Journal officiel n° 190, tome 325, du 14 octobre 1994.

Propriété industrielle⁴

- Convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle⁵
Ratifiée le 29 septembre 1988 par le Décret législatif n° 85, publié au Journal officiel n° 218, tome 301, du 24 novembre 1988.⁶
- Loi sur la protection de l'emblème de la Croix-Rouge
Décret législatif n° 789 du 26 janvier 1994, publié au Journal officiel n° 56, tome 322, du 21 mars 1994.

¹ Cette loi régit tout ce qui concerne le droit d'auteur et les droits connexes et, en matière de propriété industrielle, ce qui concerne les brevets d'invention et les secrets de fabrication ou de commerce.

² Voir le document IP/N/1/SLV/C/1-IP/N/1/SLV/I/1.

³ Voir le document IP/N/1/SLV/C/2-IP/N/SLV/I/2.

⁴ Voir les documents IP/N/1/SLV/I/3 à 5.

⁵ Les dispositions de cette Convention s'appliquent aux marques de fabrique ou de commerce, aux noms commerciaux, aux expressions ou signes publicitaires et aux indications de provenance et appellations d'origine.

⁶ Cette Convention sera remplacée par la Loi sur les marques et autres signes commerciaux distinctifs, lorsque celle-ci aura été ratifiée par l'Assemblée législative. Cette loi régira tout ce qui concerne la protection des marques de fabrique ou de commerce, des noms commerciaux, des expressions ou signes de publicité commerciale, des emblèmes, des indications géographiques et des appellations d'origine, ainsi que la répression de la concurrence déloyale dans ces domaines. L'objectif est d'actualiser la législation nationale relative à la propriété industrielle.

- Décret-Loi sur l'utilisation et l'enregistrement des marques de café et de baume
Décret législatif n° 48 du 29 mai 1934, publié au Journal officiel n° 124, tome 116, du 7 juin 1934.
- Règlement d'application de la Loi sur l'utilisation et l'enregistrement des marques de café et de baume
Décret exécutif du 14 novembre 1934, publié au Journal officiel n° 258, tome 117, du 24 novembre 1934.
- Décret sur l'utilisation de l'appellation d'origine "Baume d'El Salvador"
Décret législatif n° 162 du 14 décembre 1935, publié au Journal officiel n° 281, tome 119, du 20 décembre 1935. Modification du Décret législatif n° 42 du 30 mai 1938, publié au Journal officiel n° 116, tome 142, du 2 juin 1938.
- Décret prohibant l'utilisation non autorisée de l'emblème, du sceau officiel, du nom ou du sigle de l'Organisation des Nations Unies (ONU)
Décret législatif n° 1105 du 14 juillet 1953, publié au Journal officiel n° 138, tome 160, du 29 juillet 1953.

Droit d'auteur

- Loi sur l'industrie du livre, Décret législatif n° 808⁷
du 16 février 1994, publié au Journal officiel n° 54, tome 322, du 17 mars 1994.

⁷ Voir le document IP/N/1/SLV/C/3.

ANNEXE II

AUTRES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

TITRE DATES D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR	BRÈVE DESCRIPTION
<p><u>Constitution de 1983</u> (articles 2, 103 et 110.3)</p> <p>Décret n° 38 du 15 décembre 1983, publié au J.O. n° 234, tome 281, du 16 décembre 1983.</p> <p>(Entrée en vigueur: 24 décembre 1983)</p>	<p>Reconnaît et garantit le droit à la propriété privée. Reconnaît la propriété intellectuelle et artistique dans les conditions de durée et de forme prévues par la loi.</p>
<p><u>Code du commerce</u> (articles 5 et 570 à 585)</p> <p>Adopté par le Décret législatif n° 671 du 8 mai 1970, publié au J.O. n° 140, tome 228, du 31 juillet 1970.</p> <p>(Entrée en vigueur: 8 août 1970)</p>	<p>Réglemente les signes commerciaux distinctifs.</p>
<p><u>Loi sur les procédures commerciales</u> (article 9)</p> <p>Approuvée par le Décret législatif n° 360 du 14 juin 1973, publié au J.O. n° 120, tome 239, du 29 juin 1973.</p> <p>(Entrée en vigueur: 7 juillet 1973)</p>	<p>Établit la procédure à suivre pour la protection d'une marque enregistrée.</p>
<p><u>Code civil</u> (article 570)</p> <p>Approuvé par le Décret législatif n° 7 du 23 août 1859, publié à la Gazette officielle n° 85, tome 8, du 14 avril 1860.</p> <p>(Entrée en vigueur: 1^{er} juin 1860)</p>	<p>Reconnaît le droit d'auteur et les droits de propriété industrielle.</p>
<p><u>Code pénal</u> (articles 226, 227, 228, 229, 230 et 231)</p> <p>Adopté par le Décret législatif n° 1030 du 26 avril 1997, publié au J.O. n° 105, tome 335, du 10 juin 1997.</p> <p>(Entrée en vigueur: 18 juin 1997)</p>	<p>Fixe les peines applicables aux délits contre la propriété intellectuelle.</p>

TITRE DATES D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR	BRÈVE DESCRIPTION
<p><u>Loi sur le Registre du commerce</u></p> <p>Adoptée par le Décret législatif n° 271 du 15 février 1973, publiée au J.O. n° 44, tome 238, du 3 mai 1973.</p> <p>(Entrée en vigueur: 11 mai 1973)</p>	<p>Régit l'enregistrement et l'inscription des brevets d'invention, des brevets de commerce et d'industrie, du droit d'auteur, des marques et des noms commerciaux.</p>
<p><u>Règlement d'application de la Loi sur le Registre du commerce</u></p> <p>Approuvé par le Décret exécutif n° 33 du 4 mai 1973, publié au J.O. n° 82, tome 239, du 7 mai 1973.</p> <p>(Entrée en vigueur: 15 mai 1973)</p>	<p>Concerne les procédures et les prescriptions applicables en matière d'inscription et d'enregistrement dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p>
<p><u>Loi sur l'investissement</u> (article 3, alinéa h)</p> <p>Adoptée par le Décret législatif n° 732 du 14 octobre 1999, publié au J.O. n° 210, tome 345, du 11 novembre 1999⁸</p> <p>(Entrée en vigueur: 19 novembre 1999)</p>	<p>Reconnaît les droits de propriété intellectuelle en tant qu'actifs ou ressources d'investissement.</p>
<p><u>Loi sur la protection du consommateur</u> (article 14)</p> <p>Adoptée par le Décret législatif n° 666 du 14 mars 1996, publiée au J.O. n° 58, tome 330, du 22 mars 1996.</p> <p>(Entrée en vigueur: 30 mars 1996)</p>	<p>Exempte de l'obligation d'imprimer la formule ou le secret de fabrication des produits sur les emballages ou conditionnements.</p>
<p><u>Règlement sur l'origine centraméricaine des marchandises</u> (article 5)</p> <p>Décision exécutoire n° 482, Résolution 6-92, du 30 juin 1992, publiée au J.O. n° 123, tome 316, du 6 juillet 1992.</p> <p>(Entrée en vigueur: 14 juillet 1992)</p>	<p>Concerne les appellations d'origine des marchandises en Amérique centrale.</p>

⁸ Cette loi sera publiée le 1^{er} avril 2000 et abrogera la Loi sur la promotion et la garantie de l'investissement étranger.